



Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 5 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le cinq juin deux mille quinze à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Régis GALFARD

Excusé ; Claude CAUVIN pouvoir donner à Elie GALFARD ; Marilyne MEILLEURAT pouvoir donner à Josiane GRIMAUD ; Bernard AUDIER pouvoir donner à Fabien LORENZI.

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (24 avril 2015).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire revient sur les événements de la semaine dernière.

Sur un des chantiers de la Mairie, un ouvrier a eu un accident de travail. Il a été électrisé en travaillant sur un câble d'alimentation. Nous avons des nouvelles rassurantes sur son état de santé.

Il n'en demeure pas moins qu'une enquête a lieu de la part de la société ainsi que de l'inspecteur du travail. Ce dernier est venu immédiatement après les faits à la Mairie où nous l'avons reçu.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de ne pas développer des informations au moment où l'enquête se mène. L'inspection du travail réclame des documents sur la préparation du chantier concerné comme les déclarations de travaux (DT-DICT) en direction des différents organismes des réseaux (EDF, France Telecom...),

La Déclaration Préalable au commencement de travaux (DT) n'a pas été faite mais une visite de chantier a eu lieu avec l'entreprise avant travaux pour identifier tous les réseaux concernés.

Monsieur le Maire signale que la mairie a pu démontrer de la rigueur dans ses démarches tout en rappelant la responsabilité de l'ordonnateur des travaux.

A cette étape les travaux ont été suspendus en attente de la DT-DICT. Monsieur le Maire insiste pour indiquer qu'aucun travaux ne se réalisera désormais sur la commune avant que la DT-DICT y compris en urgence (sauf cas exceptionnel) soit réalisé.

Ce rappel a été fait au niveau de la Communauté de Commune du Moyen Verdon.

Nous allons en plus essayer de récupérer l'ensemble des plans des réseaux existants ce qui nous permettra de mutualiser notre action au moment des demandes.

Monsieur Serges GUICHARD demande si la DT-DICT se fait au moment de l'étude.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative mais que cela peut se faire également 1 mois avant le début de chantier. Il précise aussi de la discussion avec l'inspection du travail sur les équipements nécessaires au niveau des entreprises pour effectuer les travaux.

Monsieur Elie GALFARD tient à remercier notre ouvrier communal ainsi que Monsieur Jean Marie PAUTRAT, conseiller municipal, pour la gestion des événements qui a nécessité une grande rigueur dans l'application des procédures (sécurité, communications...)

Monsieur le Maire ce joint à Monsieur Elie GALFARD sur ce dernier point.

3. Projet de délibération : modification des statuts de la Communauté de Commune.

Le siège de la Communauté de Commune du moyen Verdon ayant changé il est nécessaire de prendre une délibération pour entériner ce déménagement.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Moyen Verdon concernant la modification de l'article 2 des statuts de la CCMV fixant le siège de la Communauté, celui-ci étant aujourd'hui au 126 avenue Frédéric Mistral 04120 CASTELLANE.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes fixant le siège de la Communauté au :

126 avenue Frédéric Mistral 04120 CASTELLANE

4. Projet de délibération sur le transfert de compétences PLUi

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier et rappelle l'ensemble des réunions qui ont eu lieu pour préparer ce dossier ainsi que le vote du dernier Conseil Communautaire.

Il rappelle ainsi au Conseil Municipal que cette décision fait suite à une phase d'échanges et d'information :

- ✓ Réunion d'information par secteur
- ✓ Réunion avec les Conseils Municipaux
- ✓ Réunion du bureau de la CCMV dont une en présence des services de l'Etat
- ✓ Diffusion aux communes de la CCMV de différents documents sur le PLU i

La mise en place du PLUI a été votée à l'unanimité moins une voix et une abstention.

Déjà 7 conseils municipaux ont entériné cette décision.

Conformément à la position de notre conseil Monsieur le Maire livre en préalable le projet de charte qui sera le fil à plomb de l'application de ce projet. Monsieur le Maire en fait la lecture.

Monsieur Serge GUICHARD indique que cette méthode montre la volonté de mettre en place une véritable démocratie dans les débats et décisions.

Monsieur ELIE GALFARD propose que la commission locale qui doit se mettre en place sur la commune soit élargit à tous les membres du Conseil. Il appuie cette proposition par le fait que nous sommes un petit conseil et qu'il ne faut pas, selon lui, sélectionner des membres.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il avait envisagé de faire une proposition de volontariat ce qui revient quasiment au même que la demande de Monsieur Elie GALFARD. Il indique également qu'un bureau d'étude va se charger de l'aide à la mise en place. Le coût estimatif du PLUi devrait se monter à 380 000 euros ce qui a motivé notre « voyage » à Marseille auprès de la Région afin d'obtenir des subventions.

Monsieur Serge GUICHARD demande quel sera l'impact sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire lui répond que c'est du ressort exclusif du budget de la Communauté de Commune.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande à Monsieur le Maire s'il reprend à son compte la proposition de Monsieur Elie GALFARD.

Monsieur le MAIRE y répond positivement.

Dans un premier temps Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le projet de charte de gouvernance tel qu'annexé à la délibération du Conseil Communautaire.

A l'unanimité le conseil Municipal adopte le projet de charte régissant la mise en place du PLUi.

5. Projet de délibération de transfert de compétence pour la mise en place du PLUi à la Communauté de Commune du Moyen Verdon.

Monsieur Le Maire propose ensuite au conseil de voter sur le transfert de compétence PLU i à la CCMV.

A l'unanimité le conseil Municipal approuve le transfert de la compétence PLU i à la Communauté de Communes du Moyen Verdon.

6. Points bibliothèque

Monsieur Jean Marie Pautrat évoque la réunion de secteur des bibliothèques qui s'est tenue le Jeudi 7 mai 2015 en présence de nombreux responsables locaux et de la directrice de la médiathèque départementale.

Aujourd'hui Allons est confronté à une problématique qui pourrait à terme mettre en péril l'existence de la bibliothèque.

En fonction de la fréquentation du public, du nombre de prêts d'ouvrages et des plages horaires proposées, la structure est menacée par les critères nationaux et les recommandations de l'UNESCO.

Après un tour de table (Allons n'est pas le seul petit village confronté à ce problème) la directrice départementale souhaite vivement que nous puissions continuer notre action.

Plusieurs pistes engagées et envisagées :

- Gouter des enfants avec présentation de livre et jeux le mercredi 15 juillet
- Augmentation du nombre de livres empruntés à la médiathèque lors du prochain passage
- Nouvelle campagne d'inscription avec déjà 2 nouvelles adhésions effectives (pour rappel environ 83 inscrits à ce jour pour une dizaine d'adhérents réguliers)
- Possibilité d'ouvrir une nouvelle plage horaire le samedi matin

Et surtout un appel aux membres du Conseil.

Notre commune a largement plébiscité M. SAUVAN, Député des Alpes de Haute-Provence et Président du Conseil départemental, aux dernières élections. Monsieur Jean Marie PAUTRAT lui laisse le mot de la fin :

« Je vous invite à profiter pleinement des bibliothèques qui relayent et qui portent le message d'une culture riche et panachée, d'un désir de partage et d'une lutte affirmée contre l'ignorance et l'obscurantisme. »

Monsieur le Maire autorise Madame Katia GALFARD à intervenir en tant que mère de famille. Elle indique qu'elle va emmener ses enfants à la bibliothèque afin de choisir des livres qu'ils pourront présenter aux autres enfants lors du goûter du 15 juillet.

Monsieur Serge GUICHARD demande des précisions sur les critères au niveau du fonctionnement de la bibliothèque.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT précise qu'il n'y a pas de législation précise mais une charte des bibliothèques – CSB 1991 et un manifeste IFLA/Unesco – 1994.

Par exemple notre plage horaire est trop faible (2 heures maximum sur une semaine)

Monsieur Patrick MAURIN s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir le samedi.

Des membres du Conseil lui font remarquer que nombre de personnes arrivent tard le vendredi soir.

Monsieur le Maire remercie de nouveau les bénévoles qui ont permis une continuité complète depuis l'ouverture de la bibliothèque.

Madame Josiane GRIMAUD confirmant que jamais la bibliothèque n'a fermé.

7. Projet de délibération : décision modificative régularisation EDF

Madame Katia GALFARD, secrétaire de Mairie, explique des dernières modifications sur les factures EDF. Antérieurement il y avait une séparation entre celles qui concernait le tout venant (éclairage...) et celui de la pompe d'alimentation de la station de pompage.

En effet ces règlements étaient ventilés en fonction des différents budgets (fonctionnement et eau)

L'EDF nous a envoyé une seule facture de 9000 euros avec ensuite le remboursement de 8000 euros (les sommes sont arrondies)

Tout cela a posé des problèmes dans notre comptabilité et en premier ressort un déséquilibre financier pour un poste budgétaire.

Monsieur le Maire insiste bien sur le fait qu'EDF a remboursé sa dette mais postérieurement au débit que nous avons dû effectuer.

Nous nous sommes mis d'accord avec cet organisme sur une anticipation de paiement mais maintenant il faut que le Conseil vote un transfert dans les postes budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la délibération

8. Projet de délibération : Délibération tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que nous avons deux emplois (Katia et Nanou) sur la commune, José Manuel GONZALES ayant aujourd'hui, un statut particulier.

Mme Martel n'a pas souhaité sa titularisation. Elle sera donc régie sur un statut de droit privé.

Le centre de gestion s'est aperçu qu'il n'y avait pas de tableau des emplois sur notre commune.

Monsieur le Maire propose donc de remédier à cette situation et donc de créer un tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Si demain José Manuel GONZALES est titularisé (nous allons devoir prochainement discuter de la pérennisation ou non de son emploi), il suffira de l'inclure dans ce tableau.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel (article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal de dresser le tableau des emplois comme suit :

Filière administrative et technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3
ADMINISTRATIF	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	20	OUI
TECHNIQUE	Agent d'entretien	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2h30	OUI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le tableau des emplois

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

- **dresse** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 16 juillet 2015

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'ALLONS chapitre 012, article 6411.

9. Questions diverses.

- a) Monsieur le Maire indique que la mairie a reçu un courrier du syndicat du très haut débit dont il fait la lecture en séance.

Il y a actuellement 76 lignes et le 9 juin sera la date de l'ouverture commerciale et le 23 juin l'ouverture effective.

Une plaquette a été éditée que nous ferons connaître au public. Il pourra y avoir des problèmes avec le matériel plus anciens des particuliers d'où l'importance de prendre connaissance de ce support.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT propose d'inclure cette plaquette dans le site internet d'Allons.

Voir le document en fin du procès verbal

- b) Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des différentes initiatives de l'Association des Maires de France face aux baisses des subventions de l'état.

Il donne comme exemple que pour Allons sur les 4 ans cela représente le poste de notre ouvrier communal.

- c) Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de Monsieur Lecoupanec suite à une demande de retrait de travaux sans autorisation sur le domaine public. Monsieur le Maire et le Conseil demandent un délai de réflexion pour y répondre. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur Lecoupanec.

- d) Validation des travaux de la place du cercle.

Monsieur le MAIRE fait le point sur ce dossier. Il rappelle les subventions qui lui sont allouées mais indique que pour l'une d'entre elle il y aura certainement un retard de versement.

Monsieur le MAIRE et Monsieur Serge GUICHARD, maire-adjoint, proposent d'entreprendre le chantier en deux volets :

- Une tranche ferme sur les réseaux
- Une tranche conditionnelle en attendant la confirmation de la subvention retardée.

Comme cela rien n'est bloqué dans la réalisation de ce projet.

Monsieur Elie GALFARD propose que le conseil demande un petit crédit en attente du versement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'en tient à la proposition développée devant le conseil.

- e) Monsieur ELIE GALFARD informe le conseil que le 12 septembre après midi il y aura une cérémonie dans la salle des fêtes de la commune pour la remise de sa médaille de Chevalier dans l'ordre du mérite.

Il explique que celle-ci lui avait été attribuée en 1998 par le Président de la République de cette époque, Monsieur Jacques CHIRAC.

Il a, maintenant qu'il n'est plus Maire de la Commune, fait des démarches pour la recevoir concrètement. Monsieur Claude DOMEIZEL, Sénateur Honoraire, lui remettra lors de cette cérémonie en présence de nombreux élus du département dont le député et le sénateur.

Il invite tous les membres du Conseil à être présent.

f) Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de la fête du pain nous inaugurerons le garage.

g) Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de la distillerie de Barème et la minoterie de La Mure.

Monsieur le Maire remercie sa collaboratrice Mme Katia Galfard pour le travail accompli et pour la délicate attention de ce soir.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45.



Des installations à votre disposition

Un réseau de télécommunications public

Techniquement, le PRM ou Point de raccordement Mutualisé est une armoire de rue, raccordée en fibre optique à un NRA ou Nœud de Raccordement d'Abonnés. Cette installation est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de PACA THD.

Des services proposés par les opérateurs

Les opérateurs qui le souhaitent installent un DSLAM dans l'armoire (équipement actif qui fournit l'ADSL) et commercialisent le service auprès des usagers finaux (PRM dégroupé). Certains opérateurs commercialisent toutefois leurs services sans être présents au PRM, en utilisant l'équipement actif d'Orange (PRM non dégroupé).

« Le haut Débit, c'est l'accès à de nouveaux usages et services »

Pour les administrés, deux cas de figure sont possibles :

- Administré n'ayant pas encore d'abonnement ADSL

L'ouverture commerciale d'un PRM signifie que les foyers qui n'ont pas encore d'abonnement haut débit de type ADSL et dont la ligne téléphonique est rattachée aux sous-répartiteurs concernés peuvent souscrire un contrat auprès du fournisseur d'accès à Internet de leurs choix (FAI) présents ou non au PRM (dégroupé ou non). Les offres d'abonnement classiques comprennent le triple play (internet + télévision + téléphonie) dans les PRM dégroupés et le double play (internet + téléphonie) dans les PRM non dégroupés. Une vue d'ensemble des offres et des débits est disponible sur des sites comme www.degroupetest.com ou www.ariase.com, que vos administrés peuvent consulter en indiquant leur adresse et/ou leur numéro de ligne.



- Administré ayant déjà un abonnement ADSL

Il sera utile dans tous les cas de contacter son prestataire, pour s'assurer de bénéficier de tous les services disponibles ou d'une nouvelle box qui supporte la télévision et les dernières évolutions technologiques éventuellement mises en œuvre par le FAI (ADSL 2+, VDSL2 ...).

Que se passe-t-il après l'ouverture commerciale ?

A noter qu'il faut compter entre 2 et 3 semaines après l'ouverture commerciale pour que la montée en débit soit pleinement opérationnelle (migration des lignes).

Une fois cette opération effective, les statistiques affichées sur la box changeront, le débit augmentera.

En cas de besoin, il convient de contacter les services commerciaux des opérateurs, à titre indicatif, liste non exhaustive :

Orange : 3900 OVH : 1007
SFR : 1023 Alice Télécom : 1033
Free : 1044
Bouygues Télécom : 3106

